

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494**30 juin 2001****SOMMAIRE**

AL.CO. S.A., Luxembourg	23698	Grissin S.A., Luxembourg	23699
Bagnadore S.A., Luxembourg	23698	Hacofin S.A., Luxembourg	23706
Benares S.A.H., Luxembourg	23706	Hair Finance S.A., Luxembourg	23667
Bentex Trading S.A., Luxembourg	23712	Hair Finance S.A., Luxembourg	23668
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Mertert ..	23674	Holding New Tiger Consulting S.A., Luxembourg	23668
Callander Granville Euromanagement Fund S.A.,		Holding New Tiger Consulting S.A., Luxembourg	23668
Sicaf, Luxembourg	23701	Igma S.A.H., Luxembourg	23698
(Le) Caré Holding S.A., Luxembourg	23700	Interval S.A.H., Luxembourg	23697
CINOR, Compagnie d'Investissements du Nord		Inverlux S.A.H. Luxembourg	23706
S.A., Luxembourg	23699	Investment World Fund, Sicav, Luxembourg	23702
COFIDICO, Cie Financière pour le Développe-		J.E.L. S.A., Luxembourg	23705
ment Industriel et Commercial S.A.H., Luxem-		KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg	23701
bourg	23694	KPMG Management Consulting, S.à r.l., Luxem-	
Cobelu S.A.H., Luxembourg	23675	bourg	23675
Coginpar, Compagnie d'Investissements et de		KPMG Management Consulting, S.à r.l., Luxem-	
Participations S.A.H., Luxembourg	23709	bourg	23675
Coiffure Beringer, S.à r.l., Mersch	23695	Langonnaise S.A.H., Luxembourg	23711
Cologne Holding S.A., Luxembourg	23696	Loretta International S.A., Luxembourg	23678
Compagnie Financière de la Gaïchel S.A.H., Lu-		Loretta International S.A., Luxembourg	23678
xembourg	23708	Lully S.A., Luxembourg	23677
Compradore S.A.H., Luxembourg	23681	Lully S.A., Luxembourg	23678
Conquest Holding S.A.	23691	Luxembourg State and Savings Bank Trust Cy	
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	23697	S.A., Luxembourg	23676
Couleurs Kurt Greif, S.à r.l., Grevenmacher	23696	Luxembourg State and Savings Bank Trust Cy	
DB Re S.A., Luxembourg	23666	S.A., Luxembourg	23677
DB Re S.A., Luxembourg	23666	Luxfin Capital S.A.H., Luxembourg	23679
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,		Luxfin Capital S.A.H., Luxembourg	23680
Luxembourg	23710	5M Europe S.A.	23708
Diluïsa S.A., Luxembourg	23700	Mais S.A., Luxembourg	23680
Diluïsa S.A., Luxembourg	23700	Mais S.A., Luxembourg	23681
Dinva, S.à r.l., Luxembourg	23685	Manitoba Investments S.A., Luxembourg	23705
Dirimmo S.A., Luxembourg	23669	Minerals Trading S.A., Luxembourg	23708
Dixie S.A.H., Luxembourg	23697	Montana Holding S.A., Luxembourg	23710
Ecology Development Finance Company S.A.H.,		Mytaluma S.A., Luxembourg	23712
Luxembourg	23703	Nextbreed Luxembourg S.A., Luxembourg	23703
Ensien Holding S.A., Luxembourg	23711	Northwind Holding S.A., Luxembourg	23684
Entente Financière S.A., Luxembourg	23708	Northwind Holding S.A., Luxembourg	23685
Eric International S.A., Luxembourg	23707	NPC Nutriment Patent Company S.A., Luxem-	
Famirole S.A.H., Luxembourg	23699	bourg	23702
Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	23711	Ntech International S.A., Luxembourg	23697

Optimise S.A., Luxembourg	23683	RRG S.A., Luxembourg.....	23683
Optimise S.A., Luxembourg	23684	SAFIM S.A., Luxembourg.....	23695
Orleans Holding S.A., Luxembourg	23709	SAFIM S.A., Luxembourg.....	23696
Outre-Mer Invest S.A.H., Luxembourg	23707	Saiclo S.A., Luxembourg	23667
Pafire Holding S.A., Luxembourg	23701	Santus S.A.H., Luxembourg.....	23692
Pamaxeco S.A., Luxembourg	23705	Santus S.A.H., Luxembourg.....	23693
Parfume S.A., Luxembourg	23686	Seldom S.A., Luxembourg	23707
Parfume S.A., Luxembourg	23687	Sematic Europe S.A., Luxembourg.....	23689
Parvest, Sicav, Luxembourg	23703	Sematic Europe S.A., Luxembourg.....	23691
Paschero Fin. S.A.H., Luxembourg.....	23687	Sevigne-Saltel S.A., Luxembourg	23700
Paschero Fin. S.A.H., Luxembourg.....	23688	Sicav Euro Continents (Conseil) S.A.H., Luxem- bourg	23692
Passing Shot S.A.H., Luxembourg.....	23706	Sicav Placeuro (Conseil) S.A.H., Luxembourg....	23694
Prolingua International Language Center, S.à r.l., Luxembourg	23686	St Edouard, S.à r.l., Mamer	23670
R.D.I., Research & Development International S.A., Luxembourg.....	23712	St Edouard, S.à r.l., Mamer	23674
Real Estate Development S.A.H., Luxembourg ..	23709	Trade and Polichemical Holding S.A., Luxem- bourg	23711
Ripoulux S.A.H., Luxembourg.....	23705	Ukemi S.A.H., Luxembourg.....	23698
Romplex Holding S.A., Luxembourg	23709	Yarra Holding S.A., Luxembourg	23703
RRG S.A., Luxembourg	23682		

DB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la société DB RE S.A.

SINSER (INTERNATIONAL), S.à r.l.

Signature

(72852/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

DB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.295.

Conseil d'administration

Monsieur Ernst Wilhelm Contzen, Vorstandsvorsitzender de DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Monsieur Wolfgang Ströher, Direktor de DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Monsieur Günter Dröse, Geschäftsführer de DEUKONA FRANKFURT

Monsieur Wilhelm Schreiber, Geschäftsführer de DEUKONA FRANKFURT

Monsieur Tomas Wittbjer, Geschäftsführer de SINSER INTERNATIONAL, S.à r.l.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2000

L'assemblée générale du 15 avril 2000 a réélu comme administrateurs Messieurs Günter Dröse, Wilhelm Schreiber, Tomas Wittbjer et Ernst Wilhelm Contzen Vorstandsvorsitzender de DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Monsieur Wolfgang Ströher a été remplacé par Monsieur Klaus-Michael Vogel.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, a été réélue comme Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour DB RE S.A.

SINSER (INTERNATIONAL), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72853/682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SAICLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 19 novembre 1999 que:

KPMG Audit, sis 31, Allée Scheffer à Luxembourg a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Marc Libouton, commissaire aux Comptes révoqué, demeurant Saint-Hubert.

Le mandat de Monsieur Marc Libouton a pris fin avec l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 1999 et décharge lui est accordée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72181/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

HAIR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée HAIR FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.807,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 18329.

Ladite société a un capital actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, A.M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 6CS, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72482/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

HAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.807.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 837/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72483/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

HOLDING NEW TIGER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour la société *HOLDING NEW TIGER CONSULTING S.A.*

Signature

(72493/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

HOLDING NEW TIGER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.266.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée des Actionnaires
tenue au siège social le 6 décembre 2000 à 14.00 heures*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sandrine Harmel qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Olivier Claren.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandrine Gravé tous présents et acceptants.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

* Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

* Qu'il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires détenant 2.250 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

* Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Dissolution éventuelle de la société;
6. Divers.

Madame la Présidente soumet à l'assemblée le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

La Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'année se terminant le 31 décembre 1998.

En référence à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il est demandé aux actionnaires de statuer sur la dissolution éventuelle de la société du fait de pertes cumulées supérieures à la moitié du capital.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie le rapport du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 sont approuvés tels que repris en annexe.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte à nouveau d'un montant de 435.018,- LUF.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les pertes de la société sont supérieures à la moitié de son capital social. Les actionnaires délibèrent, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, sur la dissolution éventuelle de la société et décident de continuer les activités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S. Harmel / S. Gravé / O. Claren

Présidente / Scrutateur / Secrétaire

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée des Actionnaires tenue le 6 décembre 2000 à 14.00 heures

<i>N° Désignation des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature de l'actionnaire ou du représentant</i>
1. VALON S.A.	1.125	Signature
2. LANNAGE S.A..	1.125	Signature
Total	2.250	

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S. Harmel / S. Gravé / O. Claren

Présidente / Scrutateur / Secrétaire

Conseil d'Administration

VALON S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg

LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg

NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue.

Commissaire

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg.

SITUATION DU CAPITAL

Capital souscrit 4.500.000,- LUF

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 6 décembre 2000 statuant sur les comptes de l'exercice 1998 a décidé de reporter à nouveau la perte d'un montant de 435.018,- LUF.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72494/054/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

DIRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.451.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

(72856/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

**ST EDOUARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CANE HOLDING S.A.).**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.213.

In the year two thousand, on November 27th.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company CANE HOLDING S.A., a société anonyme registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

incorporated on November 14, 1989, by a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 123 of April 14, 1990;

deed modified before the undersigned notary, on July 14, 1997, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 621 of November 7, 1997.

The meeting is presided by Mr P.J.M. Van Den Brink, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon, who appoints as secretary Mr Ronald Schaaphok, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon.

The assembly elects as scrutineer Mr P.J.M. Van Den Brink, employee, residing professionally in Mamer, 106, route d'Arlon,

The chairman declares and requests the notary to act that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all 350 (three hundred and fifty) issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after having been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. To change the name of the company from CANE HOLDING S.A. into ST EDOUARD, S.à r.l.
2. To change the legal form of the company from a 'société anonyme' into a 'société à responsabilité limitée'.
3. To change the corporate object of the company so as to read as follows:

The object of the Company is the taking of participations as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

4. To change the articles of associations of the company so as to comply with the legal rules of a 'société à responsabilité limitée'.

5. To accept the resignation of the current directors and statutory auditor of the company.

6. To appoint new managers of the company.

7. Miscellaneous.

After deliberation, the assembly takes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The assembly decides to change the name of the company from CANE HOLDING S.A. into ST EDOUARD, S.à r.l.

Second resolution

The assembly decides to change the legal form of the company from a 'société anonyme' into a 'société à responsabilité limitée'.

Third resolution

The assembly decides to change the corporate object of the company so as to read as follows:

'The object of the Company is the taking of participations as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.'

Fourth resolution

The assembly resolves to change the articles of associations of the company so as to comply with the legal rules of a 'société à responsabilité limitée', and which will read as follows:

Art. 1. The company has as denomination ST EDOUARD, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is set at Mamer.

Art. 3. The object of the Company is the taking of participations as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at USD 35,000.- (thirty-five thousand US dollars) divided into 350 (three hundred and fifty) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US dollars), each fully paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing partners. To third parties, the shares are transferable in the limits fixed by the law.

Art. 7. In case the Company was to have only one single partner, the decisions are taken by this single partner and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The Company is managed by one or more Manager(s) (gérants), partners or not, designated by the meeting of partners deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of partners not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the partners.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the Company, unless special delegation.

The Manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 9. The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole partner or one of the partners. In case of death of a partner, the Company will continue to run among the heirs of the sole partner who passed away or among the surviving partners and the inheritance of the partner who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The Company nevertheless knows only one partner per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis the Company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the partners.

Art. 10. The corporate years start on the first of January and finish on December 31, of each year.

Art. 11. The Company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by partners representing more than half of the shares. Decisions concerning a modification of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If because of absence or abstention of partners, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the partners are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The partners cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the partners representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a partner to increase his shareholding.

In case the Company has only one partner, the authority of the meeting of partners is attributed to the sole partner and the decisions of this sole partner are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the partners are subject to the existing legal regulations.

Fifth resolution

The assembly accepts the resignation of the current directors, being: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Discharge for their mandate will be asked at the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts 2000.

The assembly accepts the resignation of the current statutory auditor, being F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Discharge for their mandate will be asked at the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts 2000.

Sixth resolution

The assembly appoints the following people as managers of the company:

- Mr J.F. Whitehead, La Jaoniere, Les Bourgs, Bailiff Crossroad, St Andrews, Guernsey

- Miss H.J, Blackmore, St Thomas, Braye Road Clos 5, Vale, Guernsey
 - EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
- Their mandate are valid till the next annual general meeting of shareholders approving the annual accounts 2000.

Estimation

Fees resulting from these amendments are evaluated at LUF 63,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CANE HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

constituée en date du 14 novembre 1989 suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 123 du 14 avril 1990;

acte modifié par le notaire soussigné en date du 14 juillet 1997, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 621 du 7 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.M. Van Den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer, 106, route d'Arlon,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Ronald Schaaphok, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur P.J.M. Van Den Brink, employé, demeurant professionnellement à Mamer, 106, route d'Arlon,

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 350 (trois cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du nom de la société de CANE HOLDING S.A. en ST EDOUARD, S.à r.l.

2. Transformation de la forme juridique de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

3. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prise d'intérêts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toutes transactions industrielles, commerciales, financières, tant mobilières qu'immobilières qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet est toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cette fin.

Elle a pour objet la prise d'intérêts dans toutes entreprises, sociétés ou compagnies ayant le même objet ou analogue ou connecté ou qui pourraient favoriser le développement ou l'extension de ces opérations.

4. Modification des statuts de la société suite à la transformation décidée ci-avant, en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

6. Désignation des nouveaux gérants de la société.

7. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société de CANE HOLDING S.A. en ST EDOUARD, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

La société a pour objet la prise d'intérêts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toutes transactions industrielles, commerciales, financières, tant mobilières qu'immobilières qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit,

de toutes entreprises et sociétés dont l'objet est toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cette fin.

Elle a pour objet la prise d'intérêts dans toutes entreprises, sociétés ou compagnies ayant le même objet ou analogue ou connecté ou qui pourraient favoriser le développement ou l'extension de ces opérations.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société, suite à la transformation décidée ci-avant, en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société, lesquels statuts auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination ST EDOUARD, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toutes transactions industrielles, commerciales, financières, tant mobilières qu'immobilières qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet est toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cette fin.

Elle a pour objet la prise d'intérêts dans toutes entreprises, sociétés ou compagnies ayant le même objet ou analogue ou connecté ou qui pourraient favoriser le développement ou l'extension de ces opérations.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 35.000,- (trente-cinq mille US dollars), divisé en 350 (trois cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devrait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée et sont munis des pouvoirs les plus vastes vis-à-vis des tiers.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être accordés, pour des opérations déterminées, à un ou plusieurs mandataires, associés ou non.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés.

La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Les décisions modificatives des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs actuellement en fonction, savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LASCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Décharge pour l'exécution de leurs mandats ne pourra leur être accordée que lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2000.

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction, savoir: F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge pour l'exécution de son mandat ne pourra lui être accordée que lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux gérants de la société.

- M. J.F. Whitehead, La Jaoniere, Les Bourgs, Bailiff Crossroad, St Andrews, Guernsey
- Miss H.J, Blackmore, St Thomas, Braye Road Clos 5, Vale, Guernsey
- EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 63.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P.J.M. Van Den Brink, R. Schaaphok, P.J.M. Van Den Brink, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72354/208/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ST EDOUARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.213.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire de transformation d'une S.A. en S. à r.l. en date du 27 novembre 2000, actée sous le n° 805/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72355/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Mertert, 21, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 53.552.

Gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A. vom 6. September 2000 wurde einstimmig beschlossen den Gesellschaftssitz nach L-6633 Mertert, 21, route de Luxembourg zu verlegen.

Für BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A.

H. Müller

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72813/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

KPMG MANAGEMENT CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.597.

L'an deux mille, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Picquet, consultant, demeurant à Garnich,
2. KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg,

les deux ici représentés par Monsieur Carlo Jentgen, directeur, demeurant à Strassen,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société KPMG MANAGEMENT CONSULTING, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 385 du 7 septembre 1992, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 juin 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 9.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit de vote ainsi qu'une quote-part dans le capital social.'

Deuxième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 9bis qui aura la teneur suivante:

'**Art. 9bis.** L'assemblée des associés décide librement des droits de chaque associé dans les bénéfices, réserves et plus-values latentes, sans que ces droits ne soient nécessairement proportionnels au nombre de parts détenues par chaque associé.'

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jentgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72537/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

KPMG MANAGEMENT CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72538/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

COBELU, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(72835/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 8.278.

L'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST CY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 8.278.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de LUXEMBOURG TRUSTEE COMPANY S.A. suivant acte reçu par le notaire Robert Elter alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1969, publié au Mémorial C numéro 76 du 14 mai 1969.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 1990, publié au Mémorial C no166 du 6 avril 1991, page 7931.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 20.000.000 (vingt millions de francs luxembourgeois), divisé en mille (1.000) parts sociales de valeur égale mais sans mention de valeur nominale. Les parts sont nominatives ou au porteur.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Charles, attachée de direction, demeurant à F-Algrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, attaché de direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Jacqueline Siebenaller, attachée de direction, demeurant à Diekirch.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les mille (1.000) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Donner l'autorisation au Conseil d'Administration de décider de la distribution d'acomptes sur dividendes et de la modification afférente des statuts / ajout d'un nouveau 2^{ème} alinéa à l'article 15 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires approuve et autorise, pour autant que de besoin, le conseil d'administration à décider de la distribution d'acomptes sur dividendes et décide de modifier en ce sens l'article 15 des statuts en y ajoutant un nouveau 2^{ème} alinéa de sorte que l'article 15 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire dispose de l'affectation du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et approuver les bilan et compte de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Charles, C. Bettendorff, J. Siebenaller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72555/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 8.278.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 novembre 2000, actée sous le n°804/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.
(72556/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.673.

L'an deux mille, le trente novembre
Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée LULLY S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.673, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 7.166.

Ladite société a un capital social actuel de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2000, vol. 6CS, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72553/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.673.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, acté sous le n°838/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72554/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LORETTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 72.943.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le six novembre, à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LORETTA INTERNATIONAL S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section n° B 72.943.

La séance s'est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide comme suit:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur Monsieur Cédric Cornaz, demeurant à D-71334 Waiblingen, Panoramastrasse 34, (Allemagne)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72551/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LORETTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 72.943.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le neuf novembre, à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LORETTA INTERNATIONAL S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section n° B72.943.

La séance s'est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide comme suit:

Résolutions

1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Azedine Abadou ainsi que de Monsieur Nicolas Hoffmann en tant qu'administrateurs et leur accorde quitus pour leur mandat passé.

2. L'assemblée décide de nommer administrateur Maître Vincent Fristch, demeurant à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72552/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXFIN CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.031.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée LUXFIN Capital S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.031,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38855.

Ladite société a un capital social actuel de CAD 1.000.000,- (un million de dollars canadiens) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CAD 1.000,- (mille dollars canadiens) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir, 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, A.M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 6CS, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72560/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXFIN CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.031.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n°839/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72561/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.454.

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée MAIS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 72.454,

constituée par acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 45223.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 12347.

Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, préside l'assemblée.

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars de chaque année à dix-sept (17.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 1999, se terminera le 31 décembre 2000 tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2001 se terminera le 31 décembre 2001, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2000, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2001 à dix-sept (17.00) heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modifie en conséquence l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars de chaque année à dix-sept heures (17.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 1999 se terminera le 31 décembre 2000, tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2001 se terminera le 31 décembre 2001, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2000, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2001 à dix-sept heures (17.00) heures.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 31.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Santoiemma, P. Mariotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72567/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.454.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date date du 29 novembre 2000, actée sous le n°823/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72568/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.471.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, demeurant à Mamer, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour *COMPRADORE S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72840/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

RRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.399.

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée RRG HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.399,

constituée sous la dénomination de GIORSER INTERNATIONAL S.A. par acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 9 du 7 janvier 1999.

La dénomination a été modifiée en RRG HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 706 du 23 septembre 1999.

Les statuts de la société ainsi que la dénomination actuelle ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9.330.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modification consécutive de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars de chaque année à dix-huit (18.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 1999, se terminera le 31 décembre 2000 tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2001 se terminera le 31 décembre 2001, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société,

l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2000, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2001 à dix-huit (18.00) heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modifie en conséquence l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars de chaque année à dix-huit heures (18.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 1999, se terminera le 31 décembre 2000 tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2001 se terminera le 31 décembre 2001, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2000, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2001 à dix-huit heures (18.00) heures.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 31.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Santoiemma, P. Mariotti, J. Delvaux.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72648/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

RRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.399.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 novembre 2000, acté sous le n° 824/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72649/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**OPTIMISE, Société Anonyme,
(anc. MAX MEYER & PARTNERS).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.970.

L'an deux mille, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAX MEYER & PARTNERS, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 7 février 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 56.970,

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier-Vendier, employée privée, demeurant à Metz,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Meyer, ingénieur commercial, demeurant à L-8140 Bridel, 37, rue de Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en OPTIMISE, et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires présents et futur, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de OPTIMISE.»

2.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en OPTIMISE, et de modifier l'article 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires présents et futurs une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de OPTIMISE.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes, à environ 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier-Vendier, M. Meyer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 127S, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 2000.

P. Decker.

(72581/206/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**OPTIMISE, Société Anonyme,
(anc. MAX MEYER & PARTNERS).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

Le notaire

(72582/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.620.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée NORTHWIND HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.620,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 427 du 13 juin 1998, page 20464.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C page 41855.

Ladite société a un capital social actuel de USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, A.- M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 6CS, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72592/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.620.

—

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n840/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72593/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

DINVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve*

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Robert Roderich démissionnaire, Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le mandat du nouveau gérant expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2001.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour extrait conforme

M. Sterzi

L'administrateur unique

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72855/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

PROLINGUA INTERNATIONAL LANGUAGE CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 32.245.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Kesch, employé privé, demeurant au 82, rue Gillet, B-6790 Aubange, Belgique,
- 2) Monsieur Fernand Wolter, professeur, demeurant au 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROLINGUA INTERNATIONAL LANGUAGE CENTER, S.à r.l., ci-après «la Société», R.C. B numéro 32.245, constituée par acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 18 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 129 du 20 avril 1990.

- Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 11 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 228 du 31 mai 1991.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

- Monsieur Marc Kesch, préqualifié, ici présent, cède les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il possède dans la Société à Monsieur Fernand Wolter, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix d'un (1,-) franc luxembourgeois, ce dont quittance.

- Monsieur Fernand Wolter, préqualifié, déclare expressément procéder, en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération, à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- L'associé unique en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société dissoute pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PROLINGUA INTERNATIONAL LANGUAGE CENTER, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Kesch, F. Wolter, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 127s, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(72628/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.817.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée PARFUME S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.817,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 8306.

Ladite société a un capital social actuel de cent cinquante mille Deutsche Mark (150.000,- DEM) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir, 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 7CS, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000. J. Delvaux.
(72606/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.817.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 841/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.
(72607/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

PASCHERO FIN. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.755.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée PASCHERO FIN. S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.755, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 44778.

Ladite société a un capital social actuel de DEM 90.000,- (quatre-vingt dix mille Deutsche Mark) divisé en neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de DEM 100,- (cent Deutsche Mark) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir, 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 7CS, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72608/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

PASCHERO FIN. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.755.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 842/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72609/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

SEMATIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.896.

L'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SEMATIC EUROPE S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 180 du 20 avril 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 6 août 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 31.821.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille ECU (750.000,- XEU) divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- XEU) chacune, entièrement libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a. Conversion du capital social d'ECU en euro ainsi que conversion de toutes les autres références statutaires de ECU en euro.

b. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) à EUR 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille euros), par la création de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), à souscrire au pair et à libérer par l'apport d'une créance partielle certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) que l'actionnaire majoritaire a sur la société, à convertir ainsi en capital social sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, la société GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., 13A, avenue Guillaume, L-2018 Luxembourg.

c. Souscription et libération des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

d. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital sub b sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

e. Instauration d'un capital autorisé de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 novembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

f. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

g. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de sept cent cinquante mille ECU (750.000,- ECU) en euro ainsi que conversion de toutes les autres références statutaires d'ECU en euro,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) à EUR 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille euros),
 par la création de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros),
 à souscrire au pair et à libérer par l'apport d'une créance partielle certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) que l'actionnaire majoritaire a sur la société,
 à convertir ainsi en capital social sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, la société GEF GESTION EXPER-TISE ET FISCALITE, S.à r.l., 13a, avenue Guillaume, L-2018 Luxembourg.

Souscription

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, représenté par:
 - Monsieur Sergio Vandi, préqualifié,
 en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2000,
 laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
 Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à toutes les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des (vingt mille) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire,
 lequel actionnaire, représenté par:
 - Monsieur Sergio Vandi, préqualifié, lequel a libéré intégralement la souscription des (vingt mille) actions nouvelles par l'apport, jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il a sur la société SEMATIC EUROPE S.A.,
 lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., 13A, avenue Guillaume, L-2018 Luxembourg, de Luxembourg, en date du 27 novembre 2000,
 lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:
 «Sur base des vérifications effectuées en conformité avec les recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous n'avons pas de réserves à formuler:
 - Sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.
 - Sur le caractère certain, liquide et exigible de ladite créance
 Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.»

Troisième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé pour autant que de besoin, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire, donnée le 22 novembre 2000,
 laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,
 avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 novembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.
 Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 2.750.000,- (deux millions sept cent cinquante mille euros), divisé en vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 3.000.000.- (trois millions d'euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 novembre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 5.750.000.- (cinq millions sept cent cinquante mille euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 103.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, G. Tucci, O. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 19, case 5. – Reçu 806.798 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72665/208/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

SEMATIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.896.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 novembre 2000, acté sous le n° 807/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72666/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

CONQUEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 66.103.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, est dénoncé avec effet au 12 décembre 2000.

Les administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettemann et Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions avec effet au 12 décembre 2000.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72841/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Epervay.
R. C. Luxembourg B 49.851.

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue d'Epervay, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.851.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 janvier 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 4.689.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 3.000.000,- (trois millions de Francs Luxembourgeois), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Vedrenne, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Pire, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Parizel, Administrateur de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

Unique résolution

l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vedrenne, J.J. Pire, M. Parizel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72669/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

SANTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.846.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée SANTUS S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.846,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 30.002.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 350.000.000,- (trois cent cinquante millions de Lires Italiennes) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31.10.2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, A.M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72658/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

SANTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.846.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, acté sous le n° 845/2000, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72659/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**COFIDICO, CIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.767.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, demeurant à Mamer, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

*Pour COFIDICO - CIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREGELUX*

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72837/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.055.

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue d'Épernay, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 31.055.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 juillet 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 17.255.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 3.000.000,- (trois millions de Francs Luxembourgeois), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Vedrenne, Président du Conseil, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Pire, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Parizel, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vedrenne, J.J. Pire, M. Parizel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72670/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

COIFFURE BERINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.319.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 11 décembre 2000, vol. 126, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COIFFURE BERINGER, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(72838/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.711.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée SAFIM S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.711,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 601 du 19 août 1998, page 28.826.

Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 8.509.

Ladite société a un capital social actuel de sept milliards cinq cents millions de lires italiennes (ITL 7.500.000.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille lires italiennes (ITL 25.000) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, A.M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

J. Delvaux.

(72652/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, acté sous le n° 844/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72653/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.546.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72839/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

COULEURS KURT GREIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 2, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 30.971.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 11 décembre 2000, vol. 126, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COULEURS KURT GREIF, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(72847/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, demeurant à Mamer, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72843/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

NTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.077.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03320/534/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.387.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03321/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.079.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires

5. Autorisation au Conseil d'Administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.

6. Divers.

I (03324/534/19)

Le Conseil d'Administration.

IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.364.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (03322/534/17)

Le Conseil d'Administration.

BAGNADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.825.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03325/534/16)

Le Conseil d'Administration.

AL.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.041.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03326/534/16)

Le Conseil d'Administration.

UKEMI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.279.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 1999, 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (03336/795/15)

Le Conseil d'Administration.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2001* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (03350/806/16)

Le Conseil d'Administration.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.341.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi *18 juillet 2001* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03371/546/18)

Le Conseil d'Administration.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.456.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *20 juillet 2001* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

I (03383/029/19)

Le Conseil d'administration.

SEVIGNE-SALTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.315.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (03392/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DILUISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.055.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2001 à 9.15 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du deuxième alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. 2^{ème} alinéa.

Néanmoins, les pouvoirs normalement conférés aux administrateurs en ce qui concerne les participations sont restreints en ce sens que la prise et l'aliénation de participations sont réservées aux actionnaires, les délibérations étant soumises à la majorité simple, c'est-à-dire cinquante et un pour cent (51%) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

2. Divers.

I (03419/006/18)

Le Conseil d'Administration.

DILUISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.055.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2001 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Substitution de l'administrateur unique de la société GHERLINDA Srl et nomination du nouvel administrateur unique.
2. Détermination du prix minimum de cession de la participation de GHERLINDA Srl.
3. Discussion avec les administrateurs quant à l'activité future de la société.
4. Divers.

I (03420/006/16)

Le Conseil d'Administration.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.311.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;

4. Nominations statutaires;
5. Divers.
I (03457/696/15)

Le Conseil d'Administration.

PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juillet 2001* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation de résultats aux 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2001 à la date de la présente assemblée
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la Société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (03479/795/19)

Le Conseil d'Administration.

CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe en liquidation.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.512.

The Liquidators convene the Shareholders of CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A. (in liquidation) to attend the

GENERAL ORDINARY MEETING

to be held in Luxembourg, 14, boulevard Royal, on *18 July 2001* at 12.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Interim results of the liquidation
2. Obstacles to the closure of the liquidation
3. Any other business.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at one of the agencies of the BANQUE DE LUXEMBOURG at Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (03481/755/20)

For the Liquidators.

KBC INSTITUTIONAL CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.266.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *19 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 31 mars 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Election du Réviseur d'Entreprises pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée annuelle de 2004.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Les actions peuvent être déposées jusqu'au 12 juillet 2001.

I (03486/755/20)

Le Conseil d'Administration.

NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Sociét Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.962.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le mercredi 18 juillet 2001 à 9.30 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire;
5. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat jusqu'au 15 juin 2001;
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
7. Nominations statutaires;
8. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

I (03487/687/23)

Le Conseil d'administration.

INVESTMENT WORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.660.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 16 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
6. Nomination des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Audité au 31 mars 2001 peuvent s'adresser au siège social de la société.

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

I (03506/755/35)

NEXTBREED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 75.872.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le *20 juillet 2001* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (03492/802/19)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 juillet 2001* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03029/795/15)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03095/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 33.363.

La Première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 12 juin 2001 n'ayant pu délibérer sur les points à l'ordre du jour faute de quorum de présence, les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le lundi *16 juillet 2001* à 15.00 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

Ordre du jour:

1. **Modification de l'Article 4: Siège Social.**
Prévoir la possibilité de transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.
2. **Modification de l'Article 5: Capital Social, Compartiments d'Actifs, Catégories d'Actions et de l'Article 27: Exercice social - Rapport annuel et périodique.**
Introduction de l'EUR comme monnaie d'expression du capital social en remplacement de «l'ECU» ou de «la monnaie unique européenne lorsque l'ECU sera remplacé par ladite monnaie unique européenne».
3. **Modification de l'Article 8: Rachat des Actions.**
Le Conseil d'Administration peut décider de réduire ou de différer les demandes de rachat/conversion si elles portent, à un jour d'évaluation donné, sur plus de «10 % des actifs nets du compartiment concerné» (et non plus sur «10% du nombre total d'actions émises»).
4. **Modification de l'Article 12: Clôture et Fusion de Compartiments, Catégories ou Classes.**
Application de la procédure de clôture et de fusion de compartiments à la clôture et la fusion de catégories et classes d'actions.
5. **Modification de l'Article 13: Valeur Nette d'Inventaire.**
Suppression de la solidarité des compartiments vis-à-vis des tiers.
6. **Modification de l'Article 14: Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire et de l'Emission et du Rachat des Actions.**
Suppression de la possibilité de suspendre l'évaluation de la valeur nette ainsi que l'émission ou le rachat des actions en cas de défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire.
- Introduction de la possibilité de révoquer les demandes de souscription, de rachat et de conversion pendant la période de suspension.
7. **Modification de l'Article 15: Assemblées Générales des Actionnaires.**
Introduction d'une nouvelle date pour l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le «troisième jeudi du mois de juin» au lieu du «deuxième mardi du mois de juin».
8. **Modification de l'Article 16: Administrateurs.**
Prolongation de la durée maximale de l'élection des administrateurs à 6 ans.
9. **Modification de l'Article 21: Représentation - Actes et Actions Judiciaires-Engagements de la Société.**
Représentation de la Société par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur Général et/ou le Secrétaire Général dans la limite de leurs pouvoirs tels que fixés par le Conseil d'Administration. A l'heure actuelle, les statuts ne prévoient que la représentation par deux administrateurs ou le ou les délégués à la gestion journalière.
10. **Refonte complète des Statuts.**
11. **Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.**

La Deuxième Assemblée générale extraordinaire sera régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de la deuxième assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer et voter en personne aux assemblées ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres pour le 10 juillet 2001 soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants (où des formules de procuration sont disponibles):

à Luxembourg: BNP PARIBAS LUXEMBOURG (Banque Dépositaire) 10A, boulevard Royal, Luxembourg

en France: BNP PARIBAS, 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris

en Belgique: BANQUE ARTESIA 30, boulevard du Roi Albert II, Bte 2, B-1000 Bruxelles

en Suisse: BNP PARIBAS (SUISSE) S.A. 2, place de Hollande, CH-1204 Genève

en Autriche: DIE ERSTE ÖSTERREICHISCHE SPAR-CASSE-BANK, Graben 21, A - 1010 Wien

à Hong Kong: BNP PARIBAS ASIA LIMITED, Level 27 Two Pacific Place, 88, Queensway Hong Kong - HK-Hong Kong

en Allemagne: BNP PARIBAS, Mainzer Landstrasse 16, D - 60825 Frankfurt/Main

en Grèce: BNP PARIBAS, Vas, Sofias 94 & Karassountos 1, GR - Athens 11528

en Espagne: BNP PARIBAS, 3, Hermanos Becquer E-28006 Madrid

au Portugal: BNP PARIBAS, 206, av. 5 de Outubro, P-1050-065 Lisbonne

en Norvège: BNP PARIBAS OSLO BRANCH, Biskop Gunnerus' Gate 2, N-0155 Oslo

au Liban: BNPI, Tour El Ghazal, RL-1608 Beyrouth.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 21 juin 2001.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 10 juillet 2001, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister aux Assemblées par écrit (lettre ou procuration).

Un projet des statuts tels que modifiés est disponible sur demande au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration

J. Léomant

Secrétaire Général

II (03283/755/79)

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03096/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03097/795/15)

Le Conseil d'Administration.

RIPOULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03098/795/15)

Le Conseil d'Administration.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03099/795/15)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 juillet 2001* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03100/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BENARES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.666.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 juillet 2001* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03159/029/19)

Le Conseil d'administration.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *9 juillet 2001* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03164/029/19)

Le Conseil d'administration.

INVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 juillet 2001* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2000
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 6. Nominations statutaires
 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
 8. Divers
- II (03160/029/21) *Le Conseil d'administration.*
-

SELDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.950.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (03186/534/16) *Le Conseil d'Administration.*
-

OUTRE-MER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (03187/534/16) *Le Conseil d'Administration.*
-

ERIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.002.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 4. Nominations statutaires.
 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
 6. Divers.
- II (03201/534/17) *Le Conseil d'Administration.*
-

ENTENTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.448.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juillet 2001* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03202/534/16)

Le Conseil d'Administration.

5M EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 70.264.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *9 juillet 2001* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03205/534/17)

Le Conseil d'Administration.

MINERALS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 27.482.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03209/795/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.371.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *12 juillet 2001* à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03288/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ROMPLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 40.271.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 9, 2001* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

II (03210/795/15)

The Board of Directors.

**COGINPAR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.136.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 juillet 2001* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (03255/006/16)

Le Conseil d'administration.

ORLEANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.427.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juillet 2001* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (03256/806/16)

Le Conseil d'Administration.

REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juillet 2001* à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (03257/806/16)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.307.

Nous n'avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la banque, immeuble l'«Indépendance», 69, route d'Esch, Luxembourg, le mardi 10 juillet 2001 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. «Fixation du capital autorisé à EUR 250.000.000,- et pouvoir au Conseil d'administration de réaliser le capital autorisé endéans les 5 ans aux mêmes conditions et modalités que celles actuellement fixées par les statuts avec le droit de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel.»
2. Modification des alinéas 3 et 5 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
Alinéa 3. Par ailleurs, en application de l'article 32 paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 10 juillet 2006 sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social jusqu'à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-).
Alinéa 5. Dans les limites du capital autorisé et pour la période expirant le 10 juillet 2006, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale extraordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 4 juillet 2001 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché au plus tard le 6 juillet 2001.

Luxembourg, le 12 juin 2001.
Pour le Conseil d'administration
F. Narmon
Président

II (03290/006/35)

MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.015.

Shareholders are invited to attend on *July 9, 2001* at 10.00 a.m. in Luxembourg the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31st, 1999 and 2000 as well as decision on the annual results.
3. Discharge to the Board of Directors and the Statutory Auditor for the financial years that elapsed.
4. Resignation and nomination of two board members.
5. Resignation and nomination of the Statutory Auditor.
6. Conversion of the subscribed capital, with effect as of January 1st, 2001, of sixty-four million eight hundred ninety-one thousand Luxembourg francs (LUF 64.891.000,-) into one million six hundred and eight thousand six hundred and five euros eighty-seven cents (EUR 1.608.605,87) represented by 64.891 shares without nominal value.
7. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association.
8. Miscellaneous.

II (03376/029/20)

The Board of Directors.

TRADE AND POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.810.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03312/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 juillet 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03313/696/17)

Le Conseil d'Administration.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.492.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03352/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.285.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.
II (03358/755/18) Le Conseil d'Administration.

R.D.I., RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.823.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03377/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MYTALUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2001.
4. Divers.

II (03378/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BENTEX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.657.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 10 juillet 2001 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2001.
4. Divers.

II (03379/005/15)

Le Conseil d'Administration.
